



CONDITIONNEMENT DE VOS ÉCHANTILLONS POUR ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATÉRIAUX ET PRODUITS DU BÂTI

Les précisions suivantes sont importantes. Elles garantissent la bonne conformité du conditionnement et la mise en analyse de l'échantillon.

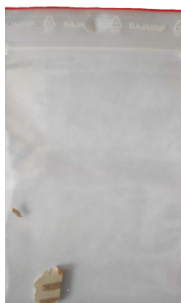
La réglementation

Conformément à la norme NFX 46-020, le conditionnement individuel sous double ensachage étanche à l'air est obligatoire.

Le conditionnement



Double ensachage individuel étanche et résistant. Taille minimale des sachets : 8 cm x 12cm.



- Pas de double ensachage.
- Pas d'étanchéité si le sachet est fermé par un nœud, par du scotch ou par des agrafes ou si l'échantillon est dans une enveloppe ou dans de l'aluminium.

L'identification



Identification claire de l'échantillon au marqueur indélébile. Triez et regroupez les sachets dans l'ordre du bon de commande par dizaine maximum avec des élastiques.



- Absence de numérotation
- Identification peu lisible.

Le contenu



La quantité minimale : l'équivalent au volume d'un morceau de sucre par couche. L'échantillonnage doit être homogène et représentatif du matériau.



Quantité insuffisante pour l'analyse.



Le prélèvement est conforme et l'échantillon part en analyse.



Le prélèvement n'est pas conforme, **une remarque est ajoutée sur le rapport d'analyse et le reconditionnement sera facturé 5 € HT par échantillon.**